

LE CONSEIL RÉGIONAL
VOUS AIDE À PASSER

VOTRE de PERMIS de CONDUIRE



Déjà
1000
bénéficiaires



Moins de 26 ans
ou moins de 31 ans
et en situation
de mobilité réduite,
la Région finance
500 €
sur votre permis
de conduire*

*Selon conditions d'éligibilité.

L'aide régionale au permis de conduire

Pour qui ?

Tout jeune de 16 à moins de 26 ans :

- engagé dans un parcours professionnel (CAP, Bac Pro, Apprentissage...) ou demandeur d'emploi sorti de ce parcours professionnel depuis moins de 12 mois ou demandeur d'emploi en formation continue *
- rattaché au foyer fiscal de ses parents situé en Bourgogne, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900 €*, ou émancipé
- inscrit dans une auto-école bourguignonne après le 1^{er} janvier 2011.

Toute personne à mobilité réduite âgée de 16 à 30 ans.

Combien ?

L'aide régionale s'élève à 500 €. Elle est versée directement à l'auto-école.

Comment ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site

www.region-bourgogne.fr et disponible auprès :

- du conseil régional : 17 boulevard de la Trémouille 21000 Dijon
numéro vert 0 800 888 111
- de l'antenne de Saône-et-Loire : place Genevès 71000 Mâcon
tél. 03 85 21 14 12
- de l'antenne de la Nièvre : 22 avenue Pierre Bérégoval 58000 Nevers
tél. 03 86 93 90 05
- de l'antenne de l'Yonne : 8 avenue Delacroix 89000 Auxerre
tél. 03 86 42 76 77
- des Missions Locales de Bourgogne,
- des établissements scolaires et des organismes de formation.

Le dossier doit être validé par un rendez-vous auprès d'un référent Mission Locale.

Quels engagements pour le bénéficiaire ?

- avoir effectué 15 heures de bénévolat dans l'association de son choix,
- déclarer toute aide complémentaire obtenue après signature du dossier,
- se présenter aux examens du permis de conduire (code et conduite).

* Renseignez-vous auprès d'un conseiller Mission Locale